



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C.3.10 (Ajout ou modification de l'étiquette d'un produit – Mélanges en cuve)

N° de la demande : 2012-1933
Demande : Catégorie C, sous-catégorie C.3.10 (ajout ou modification de mélange en cuve)
Produit : Herbicide Horizon NG
Numéro d'homologation : 29089
Matière active (m.a.): 60 g/L de clodinafop-propargyl
N° de document de l'ARLA : 2205577

Contexte

L'herbicide Horizon NG est un herbicide systémique de post-levée avec un système d'adjuvant intégré pour la lutte contre la folle avoine, l'avoine spontanée (cultivée), la sétaire verte, la sétaire glauque, le pied-de-coq, l'ivraie de Perse et les graines à canaris spontanées dans les cultures de blé de printemps et de blé dur. Il peut s'appliquer seul à un dosage de 930 mL ou de 1,17 L/ha ou en combinaison avec un autre herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges pour lutter contre un spectre plus large de mauvaises herbes. Pour obtenir des précisions concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Horizon NG afin d'y inclure une méthode d'application aérienne pour le mélange en cuve de l'herbicide Horizon NG combiné à l'herbicide liquide Target qui est actuellement étiqueté pour une application terrestre seulement.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des données chimiques, ni aucune évaluation sanitaire ou environnementale ne sont requises, car aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation, au profil d'utilisation ou aux sites d'utilisation du produit.

Évaluation de la valeur

L'application aérienne demandée pour le mélange en cuve de l'herbicide Horizon NG et de l'herbicide liquide Target est soutenue du point de vue de la valeur pour les raisons indiquées ci-dessous.

- L'application terrestre du mélange de l'herbicide Horizon NG et de l'herbicide liquide Target est actuellement étiquetée. Le dosage et le délai d'application pour l'application aérienne demandée sont conformes à ceux de l'application terrestre étiquetée.
- L'application aérienne est homologuée pour chacun des composants du mélange en cuve appliqué seul selon son dosage étiqueté particulier.

Conclusions

L'ARLA a évalué la présente demande et juge que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Horizon NG afin d'inclure l'application aérienne du mélange en cuve de l'herbicide Horizon NG et de l'herbicide liquide Target.

Référence

List of Studies/Information Submitted by Registrant

PMRA # 2193610: Horizon NG Herbicide and Target Liquid Systemic Herbicide value rationale in lieu of data for addition of tank mix to product labels. May 23, 2012. Syngenta Group Company.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2012

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.